

Items on which Czechoslovakia requests Tariff concessions
by Syria and Lebanon.

To be presented at the Preparatory meeting at Geneva April 1947/.

Czechoslovakia reserves herself the right to alter this list later on by omitting certain Items, adding new ones, changing the requested rates of duty and so forth.

Les numéros du tarif pour les quels la Tchécoslovaquie réclame les concessions de la part du Liban et de la Syrie.

/Pour présenter à la Conférence préparatoire à Genève en Avril 1947/.

La Tchécoslovaquie se réserve le droit de changer plus tard cette liste en omettant ou en ajoutant les nouveaux numéros du tarif ainsi que de changer les degrés du tarif douanier.

Numéros minimum du tarif/droits en vigueur /	Liste des marchandises	Droit de Douane réclamé par la Tchéco- slovaquie
00	franchise douanière	Malt Consolidation de la franchise
222a	20 %	Sucre scié en morceaux réguliers 20 % ou moins a.v.
398b	11 %	Poteaux télégraphiques et téléphoniques 11 % a.v. Consolidation
602b 1	25 %	Chaussures montant jusqu'à la cheville, de plus de 22 cm de longueur 10 % a.v.
603c	25 %	Bottins ou brodequins 25 % a.v. Consolidation
607 2	25 %	Pez 15 % a.v.
673	35 %	Articles d'éclairages, tels que lampes, lustres, abatjours en verre 20 % a.v.
675a	35 %	Gobelletterie de verre ou de cristal pour le service de la table ou de la toilette 15 % a.v.
740	25 %	Vaisselle et autres ustensiles de ménage en tôle fer ou d'acier 25 % a.v. Consolidation
981	25 %	Boutons pour vêtements et confection y compris les boutons de parure 15 % a.v.

S E C R E T .

DEMANDES TCHÉCOSLOVAQUES
CONCERNANT LE TARIF DOUANIER
LIBANO-SYRIEN.

No du tarif	Droit min.	D é s i g n a t i o n	Demande
80	fr.	Malt	consolid.fr.
122 d	20%	Sucre scié en morceaux réguliers	15% a.v.
398 b	11%	Poteaux télégraphiques et téléphoniques	cons. 11% a.v.
602 b 1	25%	Chaussures montant jusqu'à la cheville, de plus de 23 cm de longueur	10% a.v.
603 c	25%	Bottins ou brodequins	cons. 25% a.v.
604 b	25%	Bottes en caoutchouc	cons. 25% a.v.
607-2	25%	Fez	15% a.v.
673	35%	Articles d'éclairages, tels que lampes, lustres, abat- jours en verre	20% a.v.
675 a	35%	Gobelloterie de verre ou de cristal pour le service de la table ou de la toilette	15% a.v.
740	25%	Vaisselle et autres utensiles de ménage	cons. 25% a.v.
981	25%	Boutons pour vêtements et confection	15% a.v.

LISTE DES PRODUITS POUR LESQUELS L'UNION
DOUANIÈRE LIBANO-SYRIENNE DESIRE OBTENIR DES CONCESSIONS
SUR LE TARIF TCHECOSLOVAQUE

N° du tarif	designation des marchandises	unité de perception	droits actuels	droits demandés
9 b I	Figues séches	100 Kg.	400	10%
10 /I	Raisin sec	"	40	Consolidation
11 /I	Citrons	"	140	10% ad.va.
12/ I	Oranges ,mandarines	"	480	10% "
14 /3	Bananes	"	540	10% "
16 /a	Amandes seches	"	360	10% "
22	Tabac	"	5000	20% "
23 /I	Froment	"	100	Franchise
25	Orge	"	100	"
29	Millet	"	20	"
31a/I	Pois, lentilles	"	90	10% Ad.Val.
31b/2	Fèves	"	30	consolidation
32 a	Vesces	"	36	"
36	Noix avec ou sans coques	"	200	5% AD.Val.
39	Autres fruits préparés (sechés, comprimés, etc.) (abricots secs), fruits foulés (pates et pulpes d'abricots	"	300	10% "
41a/I)	Oignons	"	100	10% "
41 a/2)		"	170	10% "
41 b	Aulx	"	120	5% "
51	Anis, coriandre, cumin, etc.	"	120	5% "
83	Peaux et cuirs bruts	-	exempt.	consolidation
86	Vessies et boyaux	"	30	"
88	Beurre naturel fondu	"	600	"

(à suivre)

Secret.

ex I04	Huile d'olive et de noyaux d'olive	100 kg brut.	100	consolidé
ex I06 b	" " " "	"	200	"
I08 c	Arak	100 Kg	3200	20% ad.
220	Laine de mouton brute	100 "	exempt.	consolidé
240	Soie en cocon, etc.	"	"	"
242	Soie naturelle devidée, moulinée a) ecrue b) bmanchio	"	"	"
243	Soie de bourre etc .. a) ecrue ou blanchie	-	exempt.	"
I30 /I)	Conserves de fruits	-	I200	20%
I31 /I)				

LISTE DES OFFRES DE LA TCHECOSLOVAQUIE A L'UNION
LIBANO - SYRIENNE.

No du tarif	Désignation des marchandises	Unité de perception	Droits actuels	Offre
Ex 9 b	Figues sèches			
Remarque.	Figues sèches en chapelets ou autrement conditionnées pour la fabrication des succédanés de café sur permis	100 kg	50.-	50.-
n 10	Raisins en grains et grappes secs; raisins de Cotinthe	100 kg		
Remarque	Marchandises du No ¹⁰ pour la fabrication du vinaigre, sur permis		40.-	40.-
n 83	Peaux de moutons, bruts	100 kg	exempt	consol.
	Peaux d'agneau, bruts	100 kg	exempt	consol.
	Peaux de chevreau, bruts	100 kg	exempt	consol.
ex 108 c	Arack	100 kg	3.200.-	res.
240	Soie en cocons; déchets de soie non filés	100 kg	exempt	consol.

RÉPUBLIQUE SYRIENNE

MINISTÈRE DES FINANCES

UNION DOUANIÈRE
LIBANO-SYRIENNE

الجمهورية السورية
وزارة المالية

Genève le 12 Juin 1947

MANDES

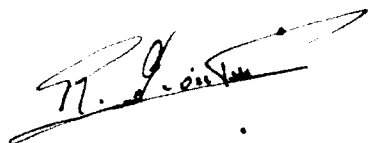
Monsieur le Secrétaire Exécutif

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint:

Une liste des offres de l'Union Douanière Libano-Syrienne à la Tchécoslovaquie, présentée le 16 Mai 1947 .

Veuillez agréer Monsieur l'expression de mes meilleures salutations.

Le Secrétaire de l'Union
Douanière Libano-Syrienne



DS

1/3

1/3

1/3

1/3

1/3

1/3

8784

LISTE DES OFFRES DE L'UNION LIBANO-SYRIENNE EN REponse AUX DEMANDES
DE CONCESSIONS FORMULEES PAR LA DELEGATION TCHECOSLOVAQUE

No du tarif	Dénomination	Offres
398 b	Poteaux télégraphiques et téléphoniques	11 %
603 c	Bottins ou brodequins	25 %
604 b	Bottes en caoutchouc	25 %
607 2	Fez	20 %
740	Vaisselle et autres ustensiles de ménage	25 %
981	Boutons pour vêtements et confection	20 %

Liste (définitive) des concessions
 tarifaires de la Tchécoslovaquie
 à l'Union Libano-Syrienne.

No du tarif	Dénomination	Droits de douane en Kcs per 100kgs	
		actuels	convenus
ex 9	Figues:		
ex b)	sèches:		
1.	en boîtes, caissettes ou petits paniers	400.-	300.-
Remarque:	Figues sèches en chapelets ou autrement conditionnées, pour les fabriques des succédanés de café, sur lettre d'autori- sation, sous la surveillance et aux conditions fixées par décret	50.-	50.-
ex 10	Raisins en grains et grappes, secs; raisins de Corinthe:		
Remarque:	Marchandises du No 10, impor- tées pour la fabrication du vinaigre, sur lettre d'auto- risation, sous la surveillan- ce et aux conditions fixées par décret	40.-	40.-
ex 11	Citrons, lemons, cedrats: citrons	140.-	140.-
ex 83	Peaux et cuirs, bruts (verts ou secs, même salés ou passés à la chaux; mais non autrement ouvrés):		
	peaux et cuirs de mouton, d' agneau et de chevreau, bruts	exempts	exempts
ex 108	Spiritueux distillés:		
ex c)	arack, rhum:		
	arack	3.200.-	2.000.-
240	Soie en cocons; déchets de soie, non filés	exempts	exempts

Cette liste remplace toutes les listes précédentes.

No.....

S E C R E T .

Corrigendum
à la liste (définitive) des concessions
tarifaires de la Tchécoslovaquie
à l'Union Libano-Syrienne.

Le No. 108 c) arack - avec le droit réduit de Kčs 2.000.-
est à supprimer.

A ajouter à la liste les positions suivantes:

ex 242 Soie (dévidée ou moulinée), même retorse:

a)	écrue	exempte	exempte
b)	blanchie (dégonnée)	600.-	600.-

Note:

Les changements ci-dessus ont été convenus à la séance des deux
délégations du 2 Septembre 1947.

S e c r e t .

Liste (définitive) des concessions
tarifaires de l'Union Libano-Syrienne
à la Tchécoslovaquie.

No du tarif	Dénomination	Droits ad valorem	
		actuels	convenus
398 b	Poteaux télégraphiques et télé- phoniques	11%	11%
603 c	Bottins ou brodequins X (<i>voir joint</i>)	25%	25%
604 b	Bottes en caoutchouc	25%	25%
607-2	Fez	20%	15%
740	Vaisselle et autres ustensiles de ménage	25%	25%
981	Boutons pour vêtements et con- fection	25%	20%

Remarque :

Cette liste remplace toutes les listes précédentes.

S E C R E T .

Corrigendum
à la liste (définitive) des concessions
tarifaires de l'Union Libano-Syrienne
à la Tchécoslovaquie.

Le No 603 c - Bottins ou brodéquins - avec la consolidation du droit 25% a.v. est à supprimer.

Note: Le changement ci-dessus a été convenu à la séance des deux délégations du 2 Septembre 1947.